



Les organisations syndicales du département CFDT, CGT, FO, FSU et Solidaires n'acceptent pas le recul du départ à la retraite à 65 ans !

Sans attendre la fin des concertations, le gouvernement envisage :

- Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salariés nés en 1961 (voir tableau).
- Eventuellement un allongement de la durée de cotisation.
- La remise en cause des régimes spéciaux d'EDF et de la RATP.

ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE DE DÉPART	ENTRÉE EN VIGUEUR
1961	62 ans 4 mois	2023
1962	62 ans 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans 4 mois	2026
1965	63 ans 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans 4 mois	2029
1968	64 ans 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

Alors que la réforme devait être présentée le 15 décembre, Emmanuel Macron a reporté son annonce le 10 janvier prochain. Elle reste à l'ordre du jour du conseil des Ministres début 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au printemps et une mise en œuvre en juin 2023.

Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait, il y a 5 ans, un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit Intérieur Brut). Toujours selon le COR, 5 actifs sur 10 âgés de 58 ans occupent un emploi à taux plein, 6 sur 10 n'exercent plus d'activité à 61 ans ! 7 sur 10 à 62 ans ! Cette réforme va donc aggraver la précarité des seniors sans emploi et, de plus, va de fait allonger la durée de cotisation au-delà de 43 ans pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt.

Dans ces conditions, les organisations syndicales départementales (CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires) avec leurs organisations nationales disent non à la réforme des retraites (cf. appel du 5 décembre 2022).

Dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait ce projet, nos organisations syndicales appelleraient à la mobilisation en janvier (avec grèves et manifestations). Elles appellent tous les salariés.es, chômeurs.euses, retraités.es à se tenir prêts.es à répondre à l'appel qui sera lancé pour faire échec à cette réforme et au recul de l'âge de départ à 65 ans.

Elles invitent leurs sections syndicales et leurs syndicats, dans les entreprises et les administrations, à se réunir dès janvier, pour organiser en commun la tenue de réunions, d'AG, de distributions pour préparer cette mobilisation, sur la base des revendications partagées par l'intersyndicale départementale.

Communiqué de Presse
Des organisations syndicales départementales CFDT, CGT, FO, FSU et Solidaires 37.

Les organisations syndicales départementales se sont réunies le jeudi 22 décembre 2022 à la Maison des syndicats à Saint-Avertin, pour faire le point sur le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement Macron/Borne.

Elles ont décidé d'adopter un premier communiqué à destination du plus grand nombre, de la presse, des élus locaux, des représentants de l'état dans le département, pour marquer clairement leur totale opposition en particulier à tout recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ou 65 ans (voir communiqué joint) et pour faire échec à cette réforme, y compris par la grève et la manifestation.

Les organisations syndicales départementales ont aussi décidé de se revoir dès le 5 janvier, pour en commun préparer la nécessaire mobilisation, si le gouvernement devait aller jusqu'au bout et maintenir sa réforme.

Dès à présent, elles invitent leurs syndicats et leur sections départementales à se tenir prêts à répondre à leur appel d'une part, et d'autre part à informer dès maintenant et très largement les salariés dans les entreprises et les administrations, sur ce projet de réforme et sur nos revendications.

Les organisations syndicales départementales CFDT, CGT, FO, FSU et Solidaires 37 sont unies et déterminées, elles inscriront leurs actions dans le cadre des appels de l'intersyndicale nationale qui rassemble toutes les organisations syndicales et les organisations étudiantes et de jeunesse.

Saint-Avertin le 28 décembre 2022